



ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché
32260 SEISSAN

<https://www.acm-fsi-formations.fr/>
tèl / fax : 05 62 65 78 64
acm.fsi32@gmail.com

PROGRAMME SSIAP 3 Module compemantaire

PRÉREQUIS :

- 2 photos d'identité
- Pièce d'identité
- Secourisme à jour (moins de 24 mois)
- Justifier d'une des situations suivantes :
 - être ou avoir été pendant 1 an adjudant ou titulaire d'un grade supérieur des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins-pompiers de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur des sapeurs-pompiers PRV 2 ou du brevet de prévention délivré par le ministère de l'intérieur et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire.
 - être détenteur de l'AP 2 et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire.

PUBLIC

Agents de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Développement des acquis et des compétences complémentaires sur les sujets suivants :

- la sécurité incendie et les bâtiments
- la gestion des risques
- le management de l'équipe sécurité
- le budget du service sécurité

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Manuels de formation (livres SSIAP3)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation faire en totalité des heures

DURÉE

22 heures hors t temps de déplacement

EFFECTIFS

Jusqu'à 12 personnes

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Tous les 3 ans.

DOCUMENT DE VALIDATION

Attestation de fin de formation et diplôme

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

CONTRÔLE QUALITÉ

Qualiopi

Cette formation peut être éligible dans le cadre du Compte Personnel de Formation / CPF



CONTENU THEORIQUE – 22H00

LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS

-Les éléments de construction : typologie et vocabulaire architectural -Outils d'analyse

GESTION DES RISQUES

-Analyse des risques
-Mise en service Documents administratifs -Élaboration des consignes temporaires -Rédaction d'un plan de prévention simplifié

MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE -Droit civil et pénal

-Notion de droit du travail

BUDGET DU SERVICE SECURITE -Suivi du budgétaire du service -Fonction achat

CONTENU PRATIQUE – 12H00

GESTION DES RISQUES

-Etudes de cas Réalisation des travaux de sécurité - Analyse critique des documents existants -Élaboration des consignes temporaires -Rédaction d'un plan de prévention simplifié

MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

-Exercice de repérage dans le code du travail que ce soit dans la partie législative ou la partie réglementaire, renseigner le personnel sur la convention collective, méthodes didactique suivie d'exercices d'applications simples

BUDGET DU SERVICE SECURITE

-Exercice d'élaboration d'un budget en fonctionnement chiffré

Bilan de la formation